



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

VOLS DANS VÉHICULES - CONSEILS DE PRÉVENTION

Gatineau, le 11 décembre 2018 – Les policiers de la Sûreté du Québec désirent sensibiliser la population aux vols dans les véhicules, à l’approche du magasinage du temps des fêtes.

Les policiers invitent donc les citoyens à la vigilance et leur recommandent de suivre ces quelques règles de prévention :

- Verrouillez les portières et le coffre arrière du véhicule;
- Si possible, garez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé;
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact si vous devez laisser votre véhicule sans surveillance;
- Ne laissez aucun objet de valeur visible dans le véhicule;
- Rangez les colis, sacs et sac à main à l’abri des regards et surtout, ne laissez pas dans votre voiture vos carnets de chèques, votre portemonnaie ou les clés de la 2^e voiture du domicile;
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu’un appareil électronique se trouve à l’intérieur (support de GPS, chargeur, adaptateur);
- Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.

Le Code de la sécurité routière prévoit **que nul ne peut laisser sans surveillance** un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et **verrouillé les portières**. Cette infraction peut entraîner une amende de 30 \$ plus les frais.

Rappelons que tout acte de nature criminelle ou événement suspect peut être signalé en tout temps et de façon confidentielle à la Centrale de l’information criminelle, au 1-800-659-4264.

-30-